

Cercle de la Voile de la Béroche

Case postale 151

CH – 2024 St-Aubin-Sauges

www.cvb-beroches.ch



St-Aubin, le 1^{er} juin 2020

71^{ème} Coupe du Lac

Avis de course (AC)

1. Règles

Les régates seront régies par les règles telles que définies dans :

- Les Règles de Course à la Voile 2017-2020 (RCV)
- Les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing
- L'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI) en ce qui concerne les zones de restrictions de navigation (bouées jaunes)

2. Admissibilité

La régate est ouverte aux bateaux qui respectent les règles suivantes :

- Monoque de plus de 5,5 mètres et 15m² de voilure
- Multicoque de plus de 5 mètres et 10m² de voilure

Les voiliers n'ont pas la nécessité d'être jaugé pour être admis.

3. Inscriptions

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, seules les inscriptions via le site manage2sail.com sont possibles.

4. Finance d'inscription

Le montant de la finance d'inscription s'élève à CHF 50.- par bateau et est à payer simultanément lors de l'inscription.

5. Programme

Samedi 4 juillet 2020

09h00 Ouverture du Club house du CVB

10h10 Signal d'avertissement monocoques

10h25 Signal d'avertissement multicoques

17h00 Clôture

18.00 Remise des prix et apéritif

6. Instructions de course (IC)

Les instructions de course (IC) disponible sur le site Manage2Sail.com => Documents, au plus tard le vendredi 3 juillet 2020 à 18.00. Elles seront également disponibles sur le site www.cvb-beroches.ch.

Dans un but de protection de l'environnement, aucun document papier ne sera distribué.

Cercle de la Voile de la Béroche

Case postale 151

CH – 2024 St-Aubin-Sauges

www.cvb-beroches.ch



7. Parcours

Un parcours de type côtier sera proposé en fonction de l'orientation du vent et de sa force. La zone de course sera comprise entre Chez-le-Bart et Grandson avec un départ et une arrivée au port de Saint-Aubin.

8. Classements

Classement monocoque en fonction de l'ordre d'arrivée.

Classement multicoque en fonction de l'ordre d'arrivée.

9. Prix

La distribution des prix se tiendra après la clôture conformément au programme. Les prix seront attribués par tirage au sort.

10. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. Droit à l'image

En participant à la régata, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent.

12. Assurances

Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.- (ou d'une valeur équivalente) par incident, valable en compétition.

13. Plan de protection COVID-19

Les participants, organisateurs et toutes personnes présentes sur les lieux de la manifestation devront se conformer aux recommandations de l'OFSP en matière de lutte contre le coronavirus. Des avertissements détaillant ces mesures seront affichés dans l'enceinte du club. Le skipper est responsable de l'application de celles-ci à terre comme sur l'eau. Tout l'équipage doit-être inscrit sur le site manage2sail.com (traçage sanitaire).